

Les « affaires » plozéviennes ...

À Plozévet, en août 1907, le jour de élections cantonales:



L'Affaire Chamaillard.

Henri Ponthier de Chamaillard . (°23-10-1848 Quimper- ;+ 24-03-1908 Nice)

Pour mieux comprendre ce qui va suivre, voici quelques mots sur M. de Chamaillard qui s'opposa à Georges Le Bail, lors d'une « affaire » qui secoua le petit monde plozévien à l'occasion des élections au conseil général.

Henri-Pierre Ponthier de Chamaillard fut député monarchiste du Finistère de 1871 à 1876. Il fit de solides études de droit à Paris, puis il s'installa à Quimper où ses plaidoiries furent remarquées.

Bâtonnier de l'ordre en 1888, il devint maire de Trégunc jusqu'à sa révocation en 1890, suite à une manifestation royaliste.

Il fut élu de justesse sénateur conservateur du Finistère en 1897, il intervint souvent au Sénat comme orateur de l'opposition de droite.

Voyons d'abord le point de vue du journal « Le Progrès », hostile à Georges Le Bail :

Au pays de M. Le Bail. Le guet-apens et les violences de Plozévet.

" Après les scènes honteuses et inénarrables qui s'étaient déroulées à Plozévet l'an dernier, au moment des élections législatives, bagarres sanglantes suscitées au profit du député officiel de la 2ème circonscription de Quimper et qui ont été flétries, comme il convenait, par la presse entière et l'opinion publique, il paraissait impossible que pareils faits puissent jamais se reproduire, tellement cela dépassait en sauvagerie tout ce qui pouvait se concevoir.

Illusion et aveuglement !

En effet , pour ceux qui connaissaient le député-maire de Plozévet et les moyens inouïs et ignobles qu'il ne craint pas laisser mettre au service de ses intérêts et de sa politique, on pouvait être certain d'une réédition.

Cala n'a pas manqué, dimanche, avec les circonstances aggravantes de guet-apens et de préméditation.

Qu'on en juge :

M. de Chamaillard, l'honorable sénateur du Finistère, dans le but très louable de juger de près les actes d'intimidation et de violences exercées contre les électeurs libéraux de Plozévet, et dans l'espoir que sa présence et son autorité tendraient à empêcher le retour de ces faits et à assurer la sincérité du vote dans la commune, s'y était rendu en voiture, dans la matinée, accompagné de son fils M. Adrien de Chamaillard, de M. Grivart de Kerstrat, son gendre, et d'un ami, M. Gaude.

Ils arrivèrent à Plozévet vers 9 h moins le quart et aperçurent distinctement, à une centaine de mètres, le fils du député maire qui, après s'être bien rendu compte de leur présence, disparut aussitôt, évidemment pour donner l'alerte et prévenir ses troupes.

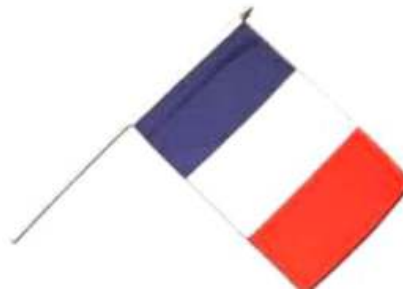
Ces messieurs descendirent sur la route et arrivèrent, sans être moindrement inquiétés jusqu'à la cour du lieu de vote.



Dès l'entrée, ils furent interpellés par de grands gamins, des mieux stylés, qui leur dirent de ne pas entrer et ramassèrent des pierres sur la route.

M. de Chamaillard et ses amis poursuivirent néanmoins et franchissant l'entrée, se trouvèrent en présence de 300 énergumènes (parmi lesquels le fils Le Bail) des plus excités, qui, à leur vue, vociférèrent de leur mieux.

La bande d'apaches était composée de cultivateurs et de marins pêcheurs.



Un de ceux-ci tenait ô dérision ! Un drapeau tricolore, n'ayant pas osé, probablement, arborer celui couleur du sang, si cher à Le Bail, et qui aurait été plutôt de circonstance. (on verra plus loin à quoi il servit.)

Ces fous furieux interpellèrent le sympathique sénateur, l'injurèrent et le sommèrent de quitter la cour.

A peine M. Chamaillard ouvrait-il la bouche pour déclarer que son intention n'était pas d'entrer dans la salle de vote, mais qu'il entendait rester dans la cour, comme c'était son droit indiscutable, que cette troupe de 300 voyous tomba lâchement sur ces quatre hommes sans défense, à coups de pierres.

Les assaillis, heureusement étaient bien taillés et des plus résolus, mais que faire devant le nombre ?

Pas à pas, en reculant et tenant continuellement tête à leurs agresseurs, ils purent exécuter une retraite de 250 à 300m.

M. Chamaillard, sénateur, fut naturellement le plus visé malgré son âge.

La hampe du drapeau fut cassée sur sa tête et l'on entendit à ce moment le bruit de deux coups de revolver.

Il fut atteint en outre à la joue, près de la tempe par une énorme pierre, qui faillit le faire tomber.

On imagine aisément ce qui serait arrivé en cas de chute.

Ses compagnons furent contusionnés à la tête, aux jambes, aux poignets par des coups dont ils portent encore les marques irrécusables.

Ils purent néanmoins, en se défendant de leur mieux, atteindre, toujours en reculant, et en faisant tête à cette meute écumante, la porte d'une auberge, où nul n'osa entrer, un ordre supérieur ayant probablement été donné à ce sujet.

Pendant ce temps la voiture de M. Chamaillard était renversée, les rênes et les chaînettes volées, deux pardessus et les couvertures de voyage tailladés et hachés en mille morceaux.

Pendant que les victimes de ce lâche guet-apens se concertaient, M. Le Bail fils, leur envoya dire que s'ils le désiraient, ils pourraient sortir sous sa protection et qu'il se faisait fort de les faire reconduire à Quimper en voiture.



Ces messieurs répondirent qu'ils ne voulaient avoir aucun rapport avec M. Le Bail fils, dont la démarche ne fit que les confirmer dans l'idée que ces attentats avaient été concertés par lui, puisqu'il se faisait fort d'y mettre un terme.

Et en présence de ces actes de banditisme, voyant qu'aucune élection n'était possible, ils repartirent à pied vers Pouldreuzic, où ils déposèrent une plainte devant les gendarmes, plainte qui fut renouvelée lundi, entre les mains de M. le Procureur de la République. »

Septembre 1907 (Le Finistère) :

Plozévet.- Descente de justice.-

Le juge d'instruction de Quimper, accompagné d'un greffier et d'un interprète, s'est transporté dans le matinée d'hier, mardi, au bourg de Plozévet, pour continuer son enquête sur les graves incidents qui se sont produits le jour des élections cantonales.

Le magistrat s'est rendu à la mairie, où il a entendu de nombreux témoins de 9h1/2 du matin jusqu'à 5 heures du soir.

8 décembre 1907 conseil municipal extraordinaire - 9h

1. Affaire Chamailard.

Une action est intentée contre la commune pour des faits qui se sont produits au bourg le 28 juillet dernier, *jour de l'élection au Conseil Général.*

Avis : Mr Chamailard lui-même, par ses gestes, paroles et agissements a été l'instigateur des faits

Le conseil donne mandat au maire pour défendre la commune.

17.05.1908

	<p><u>PV d'installation du conseil municipal</u> <u>Election d'un maire et de deux adjoints</u> Conseil municipal :</p>																					
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Kéavec Pierre</td> <td style="width: 33%;">Le Floch Pierre</td> <td style="width: 33%;">Goyat Pierre</td> </tr> <tr> <td>Le Guellec Alain</td> <td>Le Bars Corentin</td> <td>Colin Jean</td> </tr> <tr> <td>Cabillic Guillaume</td> <td>Le Quéré Jean Mie</td> <td>Le Goff Jules</td> </tr> <tr> <td>Cudennec Yves</td> <td>Le Gouill Sébastien</td> <td>Le Gouill Yves</td> </tr> <tr> <td>Le Corre Henri</td> <td>Peuziat Jean</td> <td>Scaminec Henri</td> </tr> <tr> <td>Le goff Henri</td> <td>Nicolas Guillaume</td> <td>Hélou Guillaume</td> </tr> <tr> <td>Le Bail Georges</td> <td>Cabillic Jean</td> <td></td> </tr> </table>	Kéavec Pierre	Le Floch Pierre	Goyat Pierre	Le Guellec Alain	Le Bars Corentin	Colin Jean	Cabillic Guillaume	Le Quéré Jean Mie	Le Goff Jules	Cudennec Yves	Le Gouill Sébastien	Le Gouill Yves	Le Corre Henri	Peuziat Jean	Scaminec Henri	Le goff Henri	Nicolas Guillaume	Hélou Guillaume	Le Bail Georges	Cabillic Jean	
Kéavec Pierre	Le Floch Pierre	Goyat Pierre																				
Le Guellec Alain	Le Bars Corentin	Colin Jean																				
Cabillic Guillaume	Le Quéré Jean Mie	Le Goff Jules																				
Cudennec Yves	Le Gouill Sébastien	Le Gouill Yves																				
Le Corre Henri	Peuziat Jean	Scaminec Henri																				
Le goff Henri	Nicolas Guillaume	Hélou Guillaume																				
Le Bail Georges	Cabillic Jean																					
	<p>P Kéavec, le plus âgé, prend la présidence. A Le Guellec est secrétaire. <u>ELECTION DU MAIRE :</u> 1^{er} tour, 23 bulletins, 23 suffrages exprimés. Le Bail Georges 22 voix élu. Kéavec Pierre 1 voix</p>																					
	<p><u>1^{er} ADJOINT :</u> Kéavec Pierre 22 voix élu Cabillic Jean 1 voix</p>																					
	<p><u>2^{ème} ADJOINT :</u> Cabillic Jean 22 voix élu Le Guellec Alain 1 voix</p>																					
	<p><u>ELECTIONS SENATORIALES</u> (9 délégués et 2 suppléants)</p>																					
	<p><u>1^{er} tour :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Kéavec Pierre 3.8.1840</td> <td style="width: 33%;">Le Goff Jules</td> <td style="width: 33%;">Le Gouill Yves</td> </tr> <tr> <td>Cabillic Jean 24.3.1858</td> <td>5.11.1859</td> <td>5.7.1862</td> </tr> <tr> <td>Peuziat Jean 7.1.1864</td> <td>Cudennec Michel</td> <td>Le Berre Yves</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5.7.1851</td> <td>12.3.1858</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nicolas Guillaume</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>24.10.1871</td> <td></td> </tr> </table>	Kéavec Pierre 3.8.1840	Le Goff Jules	Le Gouill Yves	Cabillic Jean 24.3.1858	5.11.1859	5.7.1862	Peuziat Jean 7.1.1864	Cudennec Michel	Le Berre Yves		5.7.1851	12.3.1858		Nicolas Guillaume			24.10.1871				
Kéavec Pierre 3.8.1840	Le Goff Jules	Le Gouill Yves																				
Cabillic Jean 24.3.1858	5.11.1859	5.7.1862																				
Peuziat Jean 7.1.1864	Cudennec Michel	Le Berre Yves																				
	5.7.1851	12.3.1858																				
	Nicolas Guillaume																					
	24.10.1871																					
	<p><u>2^{ème} tour :</u> Le Quéré Jean Marie 1-06-1872</p>																					
	<p>Suppléants ; Scaminec Henri 21.10.1872 et Goyat Pierre 18.02.1871</p>																					

Mr Chamailard décéda en 1908, à 59 ans.

Ses amis imputèrent le décès aux conséquences des violences subies à Plozévet quelques mois plus tôt.